

# Nouvelles Breves

— votre bulletin d'informations municipales —



## Sommaire

L'édito du maire 1

Communication 2



Budget communal 2

Au Conseil municipal  
Compte-rendu 3

Brèves 4



MAIRIE D'ASPET  
Place de la République  
31160 ASPET  
Téléphone : 05 61 88 40 22  
Télécopie : 05 61 88 44 03  
Mail : [mairie.aspet@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspet@wanadoo.fr)  
Web : [www.mairie-aspnet.fr](http://www.mairie-aspnet.fr)



## L'édito du maire

Chers Aspétoises et Aspétois,

Cette fin d'année 2020 ne nous aura pas permis de passer les fêtes en famille comme nous l'aurions souhaité, ni de pouvoir partager ensemble ces moments traditionnels d'échanges.

Les difficultés rencontrées pendant cette année 2020 doivent nous amener à réfléchir sur nos choix de vie en société. Beaucoup de nos valeurs sont bousculées et peuvent laisser place aux doutes sur notre avenir.

Je n'aurai pas le plaisir dans ces conditions de vous retrouver pour les vœux habituels à la population et tenais à m'adresser à vous à travers ce bulletin municipal. Mes vœux, que je souhaitais partager avec vous, sont ceux de croire plus encore en la force de nos valeurs républicaines pour surmonter nos difficultés et ainsi faire en sorte qu'il y ait plus de justice, plus d'égalité et plus de solidarité.

Nous n'y parviendrons pas par la division et nous devons lutter et agir contre ce que certains veulent nous faire croire comme étant une fatalité.

C'est en ce sens que j'avais adressé un courrier au Premier Ministre pour lui faire part de ces injustices et contradictions, sources de divisions justement, et ce, notamment, pour nos commerces. C'est aujourd'hui le monde de la culture et du sport amateur entre autres, qui subit cette incompréhension, face à de profondes injustices et contradictions.

Il nous faut être patient certainement et nous ne pouvons ignorer les conséquences difficiles provoquées par cette pandémie, la lutte sans répit du corps médical, l'investissement du corps enseignant pour maintenir l'indispensable accès à la connaissance, la lutte contre toutes les précarités....

C'est en ce sens également que travaille toute l'équipe municipale en espérant pouvoir rapidement organiser un moment de convivialité et de partage avec vous. Nous restons aussi attachés au repas des aînés que nous espérons pouvoir vous proposer en cours d'année dans le respect des restrictions sanitaires.

Aspet a toujours eu cette force de permettre à chacun de vivre ensemble, nous devons la conserver.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Sébastien Billaud-Chaoui, Maire d'Aspet

# Communication

La commune propose plusieurs outils de communication à votre disposition.

En voici la liste :

**Le site internet** <https://www.mairie-asp31.fr/>

Le site internet de la commune vous propose toutes les rubriques utiles pour trouver des informations sur la commune ainsi que des articles actualisés très régulièrement.

## **Le bulletin municipal**

Les Nouvelles Brèves paraissent tous les trois mois et sont distribuées dans les boîtes aux lettres de la commune. Elles proposent des articles détaillés sur des sujets variés, des compte-rendus des actions menées sur la commune ainsi que des brèves.

## **Les panneaux d'affichage sous la halle et dans les quartiers**

Sur le panneau accroché sous la halle de la mairie vous trouverez l'ensemble des documents dont l'affichage est obligatoire, les compte-rendus des conseils municipaux et des conseils du CCAS. Des panneaux ont aussi été installés dans tous les quartiers lors du confinement du mois de mars.

## **Les deux pages Facebook "Aspet s'expose" et "médiathèque municipale d'Aspet"**

Les deux pages culturelles vous proposent de suivre les actualités du festival artistique pendant toute la période estivale et celles de la médiathèque municipale. Ce sont les deux seules pages Facebook gérées par la

commune.

## **L'application Panneau Pocket**

Dernier outil de la commune dont nous vous expliquons plus en détail le fonctionnement en page 3.

## **La chaîne youtube de la mairie d'Aspet**

Vous pouvez y visionner en direct ou en replay les conseils municipaux et les vidéos postées par la commune.

*La commission communication travaille actuellement sur d'autres projets qui permettront de donner à la commune une image plus dynamique et plus moderne, notamment grâce à la mise en place d'une charte graphique et au passage au "responsive design" du site internet, permettant une navigation adaptée aux tablettes et téléphones portables.*

## Comment fonctionne le budget d'une commune ?

### **L'élaboration du budget**

Un budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion, indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité. Le budget primitif est tout d'abord voté avant le mois de mars. Il s'agit d'un document prévisionnel qui retrace aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. En cours d'année, des budgets rectificatifs sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. Il peut arriver que toutes les dépenses inscrites au budget, tout comme les recettes, ne soient pas réalisées. C'est pourquoi l'exécution effective du budget est consignée dans un autre document, le compte administratif, qui ne reprend que les réalisations effectives.

### **Composition du budget**

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes devant être à l'équilibre.

*La section de fonctionnement regroupe :*

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments communaux, charges d'électricité et de carburant, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, masse salariale, taxe foncière des biens communaux, subventions versées aux associations, contributions versées à divers organismes, indemnités versées aux élus, intérêts d'emprunts, dépenses imprévues ;
- toutes les recettes perçues par la collectivité : impôts locaux, dotations de l'Etat, dotation communautaire, facturation des services bibliothèque et marchés, remboursement par la CC Cagire Garonne Salat d'une partie du coût de fonctionnement des salaires des agents communaux mis à disposition pour le temps périscolaire, revenus des immeubles (loyers, rembour-

sements des charges), produits divers encaissés (palombières, concessions, redevances...).

*La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme. Elle regroupe :*

- les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études, de travaux (biens immobiliers) ;
- les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le fonds de compensation de la TVA perçu sur les investissements réalisés deux ans auparavant, ainsi que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets structurants.

### **L'exécution du budget**

Dans la comptabilité publique, le principe de base est la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

*- L'ordonnateur est celui qui décide de l'opportunité des dépenses et prescrit l'exécution des dépenses et recettes, à savoir le maire pour la commune. La dépense est toujours engagée dans la limite du crédit ouvert au budget correspondant à la nature des dépenses.*

*- Le comptable contrôle et exécute les opérations, c'est un agent de l'Etat, il est le seul à détenir et manier les fonds publics. Pour Aspet, le comptable public est la trésorière de Salies-du-Salat. Le budget est également soumis, comme toutes les délibérations du conseil municipal, au contrôle de légalité de la Préfecture.*

### **L'équilibre du budget**

Le conseil municipal vote le budget qui doit respecter le principe d'équilibre, ce qui implique l'égalité entre les recettes et les dépenses et l'équilibre par section. Le remboursement de la dette doit obligatoirement être couvert par des ressources propres de la collectivité afin d'éviter de rembourser le capital de la dette par un emprunt nouveau.



## Application PanneauPocket

Depuis 2020, la commune propose un nouvel outil de communication pour ses administrés : l'application PanneauPocket, disponible sur tous les smartphones. Utile, gratuite, illimitée et sans inscription, cette application vous envoie en direct, sans publicité ni collecte de données personnelles, les informa-



tions importantes de la commune, des alertes météo, en passant par les incidents (coupures d'eau) ou travaux. Pour cela, il vous suffit de télécharger l'application "panneaupocket" sur votre smartphone, puis de marquer la commune en favori afin de recevoir les informations envoyées par celle-ci.

## Compte-rendu des conseils municipaux du 28 septembre et du 9 novembre

### SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE

- **Suite à l'appel à candidature pour désigner trois bénéficiaires de l'affouage clôturé le 31 août 2020**, le CM propose comme garants Messieurs Joseph Sans, Jean-Louis Travère et André Caubère. Le montant correspondant au débardage des produits est fixé à 25€ le m<sup>3</sup>, avec un maximum autorisé de 8 m<sup>3</sup>. Le CM accepte l'estimation de 2150€ pour les chablis proposée par l'ONF et en confie l'exploitation à M. Thierry Ruau.
- **Sur proposition de la commission "Manifestations Sports Associations"**, il est rappelé que toute association souhaitant solliciter une demande de subvention auprès de la commune est tenue de formaliser sa demande au travers du formulaire Cerfa, disponible sur le site internet de la commune ou en mairie. Cette demande doit intervenir impérativement avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année N, pour un examen au titre de cette même année. Les subventions suivantes sont attribuées : 450€ pour la Boule du Cagire, 350€ pour le Tennis Club, 250€ pour Art corps et art cris, 500€ pour le RCA XIII. Des dons d'un montant de 200€ sont attribués à l'amicale des sapeurs-pompiers et au groupe de secours catastrophe français "Urgence Liban pompiers humanitaires".
- **A la suite de la mise en vente du bâtiment de l'ancienne perception, place Bouéry**, pour cinq appartements et un local professionnel, une offre d'achat de 110 000€ a été faite par Mme Elia Ruau acceptée par le CM.
- **Le tarif des abonnements à la médiathèque municipale est modifié ainsi :**  
adultes : 15€, vacanciers : 10€, moins de

18 ans : gratuit, collectivités : gratuit. Une convention entre la CC Cagire Garonne Salat et la commune est signée pour l'usage et l'organisation d'activités culturelles menées à la médiathèque municipale. Le CM vote aussi la possibilité d'intervention extérieure de la responsable de la bibliothèque sur le site de l'école Germaine Barès.

### SÉANCE DU 9 NOVEMBRE

- **Le projet de Parc Naturel Comminges Barousse Pyrénées** a pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Le CM décide d'adhérer à l'association pour la création du Parc Naturel et approuve la cotisation à hauteur de 0,50€ par habitant de la commune.
- **Le Pays Comminges Pyrénées propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Energie Partagé (CEP)**. Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un "conseiller énergie" en temps partagé. Ce nouveau service est proposé à titre gracieux pour les communes bénéficiaires. Le CM demande au Pays Comminges Pyrénées à bénéficier de cet accompagnement pour une durée de trois ans.
- **La commune renouvelle son adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour cinq ans**, qui permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale des garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité

de la gestion durable.

- **Le CM réaffirme son soutien à la défense des services publics et s'oppose à la nouvelle vague de démantèlement des services publics de la DGFIP en milieu rural** : la trésorerie de Salies-du-Salat, à laquelle la commune d'Aspet est rattachée, n'aura plus en gestion le recouvrement de l'impôt dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui constitue un préalable à sa fermeture définitive.
- **Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1<sup>er</sup> octobre un nouveau dispositif national dénommé «Petites villes de demain** », ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros sur la durée du mandat municipal. La Communauté de communes Cagire Garonne Salat et les communes de St-Martory et Salies-du-Salat envisagent de candidater à ce dispositif qui fonctionne en binômes commune(s)-intercommunalité. Aspet est aussi candidate.
- **Le CM souhaite obtenir davantage de renseignements concernant le projet de scierie Florian à Lannemezan et vote une motion contre le projet tel qu'il est actuellement présenté.**

*L'intégralité de ces séances peut être consultée sur le tableau d'affichage de la mairie, sous la halle, et sur le site [www.mairie-asp31.fr](http://www.mairie-asp31.fr)*



## Une commune qui se mobilise pour ses habitants

Dans cette période mouvementée, comme le reste de l'année, la commune, ses agents et les élus se mobilisent, attentifs aux besoins des Aspétois, grâce à son CCAS :

- pour l'aide à la constitution de dossiers (aide à la personne, autonomie, endettement) ;
- pour la simulation des aides, mises à jour des droits, demandes d'APL... Un point CAF est à disposition des allocataires en libre service à l'accueil de la mairie ;
- pour l'obtention de « micro crédits » à taux zéro. Le CCAS a signé une convention avec le crédit municipal de Toulouse afin de favoriser l'insertion sociale ou professionnelle (<https://www.credit-municipal-toulouse.fr/microcredit/>) ;
- en finançant avec la CAF l'espace de vie sociale des « Ateliers du Temps Libre » qui propose entre autres des ateliers informatiques et une aide administrative individuelle et gratuite (deux ordinateurs sont à disposition) ;



- pour des aides ponctuelles sous forme de bons alimentaires aux personnes en difficulté ;
- en participant avec les Restos du cœur à l'opération « boîtes de Noël » (photo ci-dessus) ;
- depuis le début du confinement par un suivi téléphonique et une assistance aux personnes isolées et/ou vulnérables.

N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie en cas de besoin pour vous même ou un proche, nous répondrons rapidement et en toute confidentialité

## Un enfant un arbre

La cérémonie commémorant chaque année les enfants sur la commune, n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la situation sanitaire. Toutefois, le livre « Un arbre merveilleux » de Delphine Grenier et un diplôme ont été envoyés aux familles et les arbres ont été plantés par les services techniques dans le parc derrière le bâtiment Saint-Jean-Baptiste.

## École Germaine Barès

La campagne d'inscription pour la rentrée scolaire 2021-2022 est ouverte. Vous pouvez venir retirer le dossier d'inscription de votre enfant auprès du secrétariat de la mairie. Suite aux remarques des enseignants exprimées en Conseil d'école la commune a doté les ATSEM et les enseignants de masques inclusifs permettant aux enfants de voir les expressions du visage et les mouvements des lèvres, indispensable pour favoriser la compréhension des consignes et les apprentissages. Le conseil municipal a aussi décidé également de renouveler le tableau interactif et le vidéo projecteur en panne depuis plusieurs mois. Et pour terminer l'année avec un peu de douceur, le goûter de Noël sera de qualité avec les biscuits proposés par le « Pêché Cardinal » et les fruits de Nicolas Bosserelle.

## Accueil de la mairie

Pendant la période des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé les 24 et 31 décembre 2020.

## Médiathèque municipale

La médiathèque, après avoir mis en place un service de bibliothèque à emporter pendant le confinement, a rouvert au public avec un accès libre aux collections aux jours et horaires habituels : mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 et samedi de 9h30 à 12h30. Les mesures sanitaires sont toujours en vigueur. La médiathèque sera fermée du 24 décembre au 5 janvier. Réouverture le mercredi 6 janvier.

## Recensement de la population reporté en 2022

La municipalité avait lancé une campagne de recrutement de trois agents pour effectuer le recensement des habitants de la commune. Toutefois, en raison de la situation sanitaire, le recensement de la population par l'INSEE initialement prévu en 2021 est reporté d'un an, afin de préserver au mieux la santé de chacun et de limiter les risques.

## Qu'est-ce que ceci ?

Une échelle ou passe à poissons. Ce dispositif permet aux poissons de contourner les digues qui empêchent la population aquatique de remonter le courant pour se reproduire. Afin de conserver son « droit d'eau » et pour se mettre en conformité avec la loi, Mme Chabert

## Numéros utiles

	Numéros utiles	
	Pompiers	18/112
	S.A.M.U.	15
	Gendarmerie	05 61 88 40 17
	CCCGS (pôle Aspet)	05 61 94 86 50
	Déchetterie	05 61 79 59 47
	S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
	S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
	Camping	05 61 88 51 55
	Bibliothèque	05 61 88 52 55
	Centre de loisirs	06 72 59 88 26
	Trésor public	05 61 90 80 00

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



## Une ambassadrice aspétoise sur le Tour de France

Après avoir brillamment passé les diverses sélections, Mina Izdag a pu réaliser son rêve. Cette jeune Aspétoise habitant le hameau de Gouillou a participé à la « grande boucle » au sein de la caravane publicitaire. Elle a distribué de nombreux cadeaux aux spectateurs massés le long des routes et notamment lors de la traversée de son village. Ce fut une belle émotion pour sa famille et ses amis. Merci à Mina d'avoir été l'ambassadrice de son village sur le Tour de France !



propriétaire de l'usine électrique Dupont/Bizet a été contrainte par les services de l'Etat de réaliser cet ouvrage.